

quête, mais aussitôt que le bill est apparu, il répudia son enquête et proposa la mort du bill en demandant son renvoi à six mois, lui et ses amis ont voté contre le bill. Il n'y a certainement pas dans le monde un homme qui soit plus compromis et moins digne de confiance. Que veut-il si ce n'est le maintien des écoles protestantes dans le Manitoba pour les catholiques et la continuation de la tyrannie et de la persécution la plus monstrueuse à laquelle nos compatriotes puissent être soumis.

“ A la grande assemblée contradictoire, tenue dans le comté de Lotbinière, dimanche dernier, le candidat libéral, le Dr Rinfret a déclaré au cours de son discours, que son vote contre la loi réparatrice était approuvé par un haut dignitaire du clergé de Québec ; qu'il s'était rendu dans la capitale provinciale et que là il avait consulté un théologien distingué qui avait entièrement approuvé sa conduite sur la question scolaire à la dernière session.

Ce théologien est Mgr Bégin lui-même.

Mgr Bégin, à qui cette déclaration étonnante a été rapportée, a déclaré de la façon la plus formelle que la déclaration du Dr Rinfret est entièrement fautive, et qu'au contraire il condamne le vote donné par M. Rinfret et les autres députés français contre la loi réparatrice.

Le 28 mai à l'assemblée de Mascouche M. J. Marion a demandé à M. Jos. Gauthier, candidat à L'Assomption, de dire, s'il s'engageait de voter pour une loi remédiate proposée par le gouvernement et ayant l'approbation des évêques. M. Gauthier a refusé de prendre cet engagement.

Le 27 mai à l'assemblée d'Huntingdon M. Daniel Shanks a demandé à

M. Laurier dans le cas qu'il arriverait au pouvoir et que Manitoba persisterait dans son refus s'il croirait de son devoir de présenter une loi remédiate semblable à celle présentée par les conservateurs :

M. Laurier. — “ J'ai déjà répondu aussi clairement que je le pouvais. J'ai dit et redit quelle était ma politique, mais il y a des gens qui ne veulent pas être convaincus et qui voteront de nouveau pour le gouvernement qui a une politique pour Ontario, et une autre pour la province de Québec. Voici ma politique : “ Aussitôt que j'aurai le pouvoir en mains, je nommerai une commission d'enquête, dont sir Olivier Mowat sera le président, et, suivant que droit sera établi, il aura législation ou il n'y aura pas de législation. J'ajouterais que je suis convaincu qu'il n'y a pas de nécessité pour aucun gouvernement de recourir à la législation. Qu'un appel soit convenablement adressé à la population protestante du Manitoba, et elle s'empressera de rendre justice à la minorité du Manitoba.”

Cette déclaration du chef libéral est absolument contraire aux exigences de l'épiscopat, qui désire astreindre tous les candidats à l'engagement de soutenir, à tout événement, une législation fédérale qui consacre définitivement les droits de la minorité manitobaine, lors même que l'application n'en serait point spécialement requise pour cette fois-ci. C'est sur cette preuve nouvelle de sa rébellion ouverte contre son Eglise donnée par M. Laurier devant un auditoire protestant, que s'est terminée sa harangue d'Huntingdon.

Élisez M. Laurier parce qu'il est catholique et Canadien-français disent des gazettes rouges, oubliant que les principes doivent passer avant les hommes.

Quant sir George Etienne Cartier de-